



MAIRIE DE LONGVILLIERS  
☎ 01.30.41.33.96  
Numéro édité par la  
Commission Bulletin Municipal  
mairie.longvilliers@wanadoo.fr  
<http://longvilliers.free.fr>

# Vivre à Longvilliers

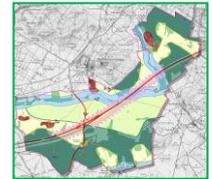
## "Garde Champêtre" Infos

JUIN 2013



### RÉUNIONS PUBLIQUES

### \*\*PLAN LOCAL D'URBANISME\*\* LONGVILLIERS



Venez participer aux réunions publiques qui auront lieu le  
**vendredi 28 juin 2013 à 20h00**

- présentation du diagnostic et du Projet d'aménagement et de développement durables (Padd)

et le

**mercredi 4 septembre 2013 à 20h00**

- présentation du zonage

à la Mairie de Longvilliers

**VENEZ NOMBREUX EXPRIMER VOS IDÉES !**

### LA FÊTE DE LONGVILLIERS / FÊTE DES ÉCOLES

**Samedi 22 juin 2013**



Le 22 Juin, les Amis des Écoles et Culture et Loisirs à Longvilliers organiseront la fête de fin d'année. La fête sera agrémentée par le spectacle des enfants des écoles. Ensuite viendront les animations. Pour le dîner, nous pourrons déguster une paëlla, et aux environs de 23 h00 notre traditionnel feu d'artifice.



Nous vous attendons nombreux !



## IMPÔTS, LOI SOLIDARITÉ RENOUVELLEMENT URBAIN ET MANDAT

Madame, Monsieur,

Nous arrivons en fin de mandat et je devrais évoquer notre bilan, mais il y a des sujets plus préoccupants qui vont impacter la commune dans un avenir proche comme le Fond de Péréquation Inter Communal (F.P.I.C) et la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (S.R.U).

Ce F.P.I.C est un impôt non déclaré comme tel, qui est prélevé directement dans le budget des communes, pour aider les communes pauvres ou mal gérées. C'est un impôt indirect que vous serez amenés à payer car il atteindra un niveau tel en 2016 que nous serons fatalement amenés à augmenter les impôts ou supprimer des investissements.

Cette année, il a été introduit dans le mode de calcul, le revenu moyen et le potentiel financier agrégé par habitant qui augmente de 36% notre quote part par rapport à l'année dernière. Toutes les communes de l'intercommunalité sont impactées par ce calcul et les finances de la C.C.P.F.Y ne sont plus en mesure de prendre le surplus du « droit commun » (minimum à charge de la C.C.P.F.Y) que nous avons décidé et voté l'an dernier.

Ce qui est inouï, c'est que cet impôt qui se répartit à l'échelon national n'a à ma connaissance jamais fait l'objet d'une seule information de la part des médias.

Enfin, la nouvelle loi S.R.U oblige les communes de plus de 1500 habitants intégrées dans des communautés de plus de 50 000 habitants à construire 25% de logements sociaux. Cinq communes de notre territoire doivent construire chacune plus de 150 logements dans les 3 années à venir (infaisable). La loi nous oblige à augmenter les logements dans le Parc Naturel Régional qui restreint nos possibilités de construire dans les espaces naturels et agricoles et où les transports collectifs sont pratiquement inexistantes.

La seule porte de sortie pour ces communes si la loi n'évolue pas, c'est de sortir de la communauté de commune alors que l'état nous a obligé à y entrer, c'est tout simplement du n'importe quoi et ça remettra en cause le territoire de notre intercommunalité !

Je ne reviendrai pas en détail sur notre action, évoquée dans un article publié dans le Bulletin de septembre 2011 (disponible en mairie) avec le réalisé et les objectifs de fin de mandat. Naturellement ce sera à vous d'en tirer les conclusions, mais j'estime que nous avons respecté nos engagements en conservant l'**union** du Conseil Municipal, la **rigueur** budgétaire (pas d'endettement et peu de hausse d'impôts), un **environnement** préservé avec le renouvellement de la chartre du P.N.R (en tous les cas nous le pensions), l'embellissement de nos hameaux avec les actions de « La lettre Fleurie », un **avenir** en ayant intégré la communauté de commune et élaboré notre Plan Local d'Urbanisme. Enfin, nous avons développé la **concertation** en respectant dans la mesure de nos possibilités, vos avis dans les projets où vous étiez impliqués et la **convivialité** avec les associations et les bonnes volontés en développant les manifestations festives comme la fête des voisins ou artistiques.

Sur ce, je vous souhaite de bonnes vacances ensoleillées.

**Marc ALLES**  
**Maire de Longvilliers**

FPIC : Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

SRU : Solidarité et Renouvellement Urbain

CCPFY : Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline

PNR : Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse

## COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2013

**Étaient présents :** M. Marc ALLES, M. Maurice CHANCLUD, M. Alain CRISTOFOLI, M. Pascal GEORGE, M. Thomas ZUMBIEHL, Mme Chantal LEFEVRE et Mme Olivia-Jane LACROIX. **Étaient absents :** M. Alain CORDIER qui donne pouvoir à M. CHANCLUD, Mme Anne-Laure DUPONT qui donne pouvoir à M. ALLES et MM. LECACHEUX, MAILLET. **Secrétaire de séance :** M. CHANCLUD.

Le responsable de la trésorerie de Saint-Arnoult-en-Yvelines est venu présenter une analyse financière des comptes de gestion 2012 pour la commune et l'assainissement. Son rapport fait état d'une gestion saine des comptes.

**M. le Maire demande** aux conseillers municipaux leur accord pour rajouter à l'ordre du jour deux délibérations 1) Vote des Taux 2013 et 2) Taxe sur le M3 d'eau consommée – Assainissement 2013. Le Conseil Municipal accepte. Le compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2013 est adopté à l'unanimité. Mme LEFEVRE demande que soit ajoutées au prochain compte rendu ses observations, concernant le PLU, évoquées lors de la séance du 01/03/ 2013. (Voir questions diverses).

**Les délibérations adoptées à l'unanimité :**

**Compte Administratif 2012 en M.14 et M.49 et Compte de gestion du receveur municipal 2012**, ils sont identiques. M. ALLES, Maire se retire et M. CHANCLUD prend la présidence, il présente les Comptes Administratifs 2012 et fait apparaître pour :

- **la commune** : un excédent de fonctionnement de : 225 941.68 € et un déficit d'investissement de : 40 010.67 €
- **l'assainissement** : un excédent d'exploitation de : 18 817.59 € et un excédent d'investissement de : 24 035.80 €.

**Affectation des résultats 2012 - M14 :** Le Conseil Municipal **décide** d'inscrire au D 001 : 40 010.67 €, au R 1068 : 40 010.67 € et en R 002 : 185 931.01 €.

**Affectation du résultat 2012-M49 :** Le Conseil Municipal, **décide** d'affecter au R001 : 24 035.80 € et au R002 : 18 817.59 €

**Budgets Primitifs 2013 : M14 et M49 :** ils s'équilibrent pour la commune à 667 000€ en Dépenses/Recettes de fonctionnement, et Dépenses/Recettes d'investissement à 397 000 €, pour l'assainissement en Dépenses /Recettes d'exploitation à 91 000 € et en Dépenses /Recettes d'investissement à 85 000 €.

**Vote des taux 2013 :** M. le Maire explique qu'en raison de notre intégration à la CCPFY, la communauté de communes reçoit la part départementale de la Taxe d'Habitation de 5.84% et la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) de 16.01%. La commune retrouve son taux de TH avant la réforme de la Taxe Professionnelle qui était de 4.14%. M. le Maire propose de maintenir les taux comme suit : Taxe d'Habitation 4.14%, Taxe Foncière (bâti) 5.40% et Taxe Foncière (Non Bâti) 42.60%.

**Taxe sur le M<sup>3</sup> d'eau consommée - Assainissement 2013 :** M. le Maire propose de maintenir à 1.50 € la taxe sur le m<sup>3</sup> d'eau consommée applicable dès la prochaine facturation et résume les augmentations passées :

2000	2003	2004	2005	2007	2008	2009	2010	2012
1.04	1.20	1.25	1.28	1.30	1.30	1.30	1.30	1.50

**Syndicat Intercommunal du Canton de Saint-Arnoult et Centre Intercommunal d'Action Sociale : Dissolution et clés de répartition :** Le CM avait déjà accepté les clés de répartition. La préfecture a souhaité une délibération plus précise, c'est pourquoi le CM accepte les clés de répartition concernant l'actif non identifié, le reliquat du passif, l'excédent d'investissement, l'excédent de fonctionnement et la trésorerie du SICSA et CIAS.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

**Demande de subvention formulée par :** Mission Locale Intercommunale de Rambouillet non retenue à cinq voix contre, deux abstentions et deux pour.

### **Informations au Conseil Municipal :**

**Remerciements de Mme CHEZE :** pour le déneigement.

**Rythme scolaire :** Mme LEFEVRE souhaitait aborder la réforme des rythmes scolaires. M. ALLES fait part au CM de la délibération du Syndicat Intercommunal des Ecoles de solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014/2015 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, et notamment l'organisation des trois heures hebdomadaires d'accueil des écoliers dans les écoles communales.

**Plan Local d'Urbanisme :** Mme LEFEVRE reproche à M. le Maire d'avoir demandé au bureau d'étude de modifier les plans présentés au CM du 11 janvier 2013 lors du débat d'orientation sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). M. le Maire explique que rien n'est figé, que la demande a été évoquée lors d'une réunion de la commission PLU où Mme LEFEVRE était absente. Tant que le PLU n'est pas approuvé et validé par le CM, le PADD peut évoluer.

**Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PVAE) :** Il est décidé de faire partie du groupement de commande, mis en place par la CCPFY, pour bénéficier des conseils d'un cabinet spécialisé dans la réalisation de ce document.

**Aéroport d'Orly :** Le Ministre délégué des transports, de la mer et de la Pêche a confirmé à M. POISSON, député des Yvelines, que l'aéroport de Paris exerce bien son activité dans le cadre des règles strictes qui protègent les riverains soit : 250 000 créneaux horaires attribués par arrêté ministériel du 6 octobre 1994 ainsi que le couvre-feu interdisant tout trafic entre 23h30 et 6h00 du matin, par décision du 4 avril 1968.

**Stèle des aviateurs :** Nous venons d'apprendre le décès de M. Norman HOOD, fils d'un aviateur tombé dans la plaine des Échelettes le 3 juin 1944. Il s'était beaucoup investi en invitant le 76 Squadron Halifax de la Royal Air Force lors de la commémoration du 8 mai 2011. Le Conseil Municipal présente ses sincères condoléances à la famille.

La séance est levée à 22H40.

## INSCRIPTIONS AUX ÉCOLES

### Inscriptions aux écoles

Si vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école maternelle ou élémentaire, vous devez en premier lieu vous rendre au Syndicat Intercommunal des Écoles de Rochefort-Longvilliers (S.I.E), à la mairie de Rochefort, muni du livret de famille et d'un justificatif de domicile. Le S.I.E. vous remettra alors une attestation, ainsi qu'un dossier pour l'école maternelle. Les deux journées portes ouvertes sont le mercredi 19 juin et le 22 juin 2013 de 9h00 à 12h00.

Pour plus de renseignements, veuillez vous rendre sur le site des écoles de Rochefort et Longvilliers <http://www.ec-rochefort.ac-versailles.fr/spip.php?rubrique6>

Attention : L'inscription à l'école élémentaire des enfants actuellement scolarisés en grande section de maternelle **n'est pas** automatique. Il est nécessaire que vous fassiez les démarches afin d'inscrire votre enfant. Tout d'abord, au Syndicat Intercommunal des Écoles de Rochefort-Longvilliers (S.I.E) puis prendre rendez-vous avec la directrice de l'école.

### Inscription à la cantine et à l'étude

Les dossiers d'inscriptions de vos enfants à la cantine de l'école maternelle ou de l'école élémentaire, et à l'étude - service périscolaire assuré à l'école élémentaire de 16h30 à 18h00 - devront être remis au plus tard le 1<sup>er</sup> juin auprès du Syndicat Intercommunal des Écoles. Vous pouvez toujours déposer votre dossier après cette date, mais il ne sera pas traité de manière prioritaire.

### Garderie

L'association "L'hirondelle de Rochefort-Longvilliers" gère les garderies de l'école maternelle : matin et soir, et de l'école élémentaire : matin uniquement. Pour inscrire vos enfants, adressez-vous directement à l'école concernée.

### Rappel des coordonnées

#### **S.I.E. de la Mairie de Rochefort-en-Yvelines**

Tél : 01.30.41.31.06

#### **École Maternelle de Longvilliers**

Route de Reculet 78730 Longvilliers

Tél : 01.30.41.37.07

#### **École Élémentaire de Rochefort-en-Yvelines**

2, rue Raymond Loewy 78730 Rochefort-en-Yvelines

Tél : 01.30.41.31.83

### Dates à retenir pour les écoles :

La fin de l'année scolaire est fixée au jeudi 5 juillet 2013 au soir.

La rentrée scolaire 2013-2014 des élèves aura lieu le mardi 3 septembre au matin.

## VACANCES ENFANTS : LE CENTRE DE LOISIRS DE BULLION

Propose de belles sorties et des séjours s'adressant aux enfants de maternelles et élémentaires. Thème du mois de juillet : la nature.

Horaires vacances : 8h00-18h30 ouvert du 8 juillet au 2 août et du 26 août au 2 septembre.

Se procurer la fiche d'inscription et le planning directement au centre : 149, rue de Guette à Bullion (à côté de la mairie). Tél : 01 30 41 94 39. Aucune inscription ne sera faite par mail.

## Carte IMAGINE-R 2013 / 2014

### TRANSPORT DES COLLÉGIENS

Pour les élèves inscrits au collège de Bonnelles ou au collège de St Arnoult en Yvelines, quelques imprimés vierges de carte Imagine-R sont à votre disposition en Mairie.

Vous devez :

- remplir le contrat Imagine-R,
- le faire tamponner au collège,
- remettre une copie du contrat à la mairie,
- demander une attestation de règlement,
- l'envoyer à l'agence Imagine-R à Cergy Pontoise avec le règlement du montant intégral de la carte.

La commune prend en charge le coût du transport sur présentation de l'attestation de paiement et d'un Relevé d'Identité Bancaire.

### TRANSPORT DES LYCÉENS

Des imprimés carte Imagine-R sont également à remplir et à faire tamponner par le lycée.

Le règlement est à la charge des parents.

Pour les lycéens habitants à Longvilliers, la commune participe financièrement sur présentation du justificatif de paiement de cette carte Imagine-R, d'un certificat de scolarité et d'un relevé d'identité bancaire. La commune prend en charge 50% du prix de la carte Imagine-R.

P.S : Pour remplir l'imprimé, il faut choisir deux zones obligatoirement. Cocher ZONE 4-5 pour les habitants de Longvilliers inscrits aux collèges et lycées de proximité.

Pour plus de renseignements, contactez la Mairie

## ***BRUITS ET NUISANCES***

(Extrait de l'Arrêté du Maire du 15 mars 2012)



### **RAPPEL**

**ARTICLE 4 :** Les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

**ARTICLE 6 :** Le brûlage des feuilles mortes et tous les déchets de jardin est interdit.

**Tous les déchets sont acceptés gratuitement dans les déchèteries de Saint-Arnoult-en-Yvelines et Bonnelles.**

Arrêté disponible en Mairie

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

## MAIRIE DE LONGVILLIERS

4, route de Rochefort ☎ 01 30 41 33 96 ☎ 09 64 38 87 19 📠 01 30 41 46 18

**La Mairie est ouverte au public :**

**le mardi de 14h00 à 17h00**

**le jeudi de 14h00 à 17h00**

**le samedi de 9h00 à 12h00**

Le Maire, Marc ALLES reçoit sur rendez-vous.

## CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Pièces à fournir :

- Une copie intégrale de votre acte de naissance.
- Deux photos d'identité de format 3,5x 4,5 cm
- Un justificatif de domicile
- Votre carte nationale d'identité, s'il s'agit d'un renouvellement.
- Sa délivrance reste gratuite sauf en cas de non-présentation de la carte d'identité (perte ou vol) en vue de son renouvellement, l'usager devra acquitter un droit de timbre de 25 euros.



Pour plus de renseignements, adressez-vous à la mairie.

## LE PASSEPORT BIOMÉTRIQUE : SUR RENDEZ-VOUS

Afin d'accroître l'efficacité du service public rendu pour la délivrance des passeports biométriques, les agents vous accueilleront uniquement sur rendez-vous. Cette réorganisation a pour but de réduire le temps d'attente à l'accueil de la Mairie et facilitera la gestion des dossiers traités.

Rendez-vous : les lundis et jeudis de 13h30 à 17h30 et les mardis, mercredis, vendredis et samedis de 8h30 à 11h30 matin. Contact : 01 30 88 25 30

- Un timbre fiscal, pour les passeports (86 € pour un majeur, 42 € pour les mineurs de 15 ans à 18 ans, 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans). Pièces à fournir : liste disponible en mairie.

**Déposez votre demande dès maintenant pour garantir les meilleurs délais.  
N'attendez pas la dernière minute, vérifiez vos dates de validité !**

## RECENSEMENT

Tous les jeunes de nationalité Française, filles et garçons âgés de 16 ans, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire. A cette occasion, les jeunes seront inscrits d'office sur les listes électorales. Pour cela, vous devez vous munir des pièces suivantes :

- carte nationale d'identité
- livret de famille des parents
- justificatifs de domicile (facture EDF/GDF, téléphone)

Une attestation de recensement vous sera ensuite remise. Cette attestation ou sa photocopie est indispensable pour être convoqué(e) à la Journée Défense et Citoyenneté, mais également pour s'inscrire aux différents examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Elle sera demandée pour l'inscription scolaire de tous les élèves âgés de 16 ans, que ce soit au collège ou dans les lycées.

Important! Vous avez plus de 16 ans et vous n'êtes pas recensé, régularisez rapidement votre situation à la mairie de votre domicile. Votre demande sera prise en compte.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site web : [defense.gouv.fr](http://defense.gouv.fr)

## 6 CCAS

- Les photos de notre sortie à Guédelon seront diffusées dans le prochain bulletin de septembre.
- Nous avons dû, faute de participants en nombre, annuler la journée au studio d'enregistrement de « question pour un champion ». À Longvilliers, pas d'inscrit donc pas de déçu, c'est déjà ça.
- Les prochains rendez-vous à prévoir sont :  
Apéritif à Rochefort-en -Yvelines, le samedi 12 octobre à midi. Salle polyvalente.
- Projet à l'étude pour septembre :  
- sortie au château de Chambord. À suivre dans vos boîtes aux lettres...

## PAROISSE

La paroisse de Saint Arnoult enYvelines regroupe 7 communes:  
Saint-Arnoult-en-Yvelines, Ponthévrard,  
Bullion, Longvilliers, Rochefort-en-  
Yvelines, Clairefontaine,  
La Celle-les-Bordes

Accueil et renseignements :  
Tous les jours de 10h00 à 12h00

Presbytère:

81, rue Charles de Gaulle  
78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines  
Tél.: 01 30 41 20 20

Informations :

Vous trouverez toutes les informations pratiques de la Paroisse sur le site de la paroisse. <http://advparoissedesaint-arnoult>

## **JOB D'ÉTÉ ETUDIANT : VISITES AUPRÈS DE PERSONNES AGÉES ET ISOLÉES.**

Depuis 2004, le département des Yvelines et plus précisément la coordination gérontologique de Rambouillet recrute chaque été des étudiants bacheliers majeurs et titulaires du permis de conduire, afin de maintenir un lien intergénérationnel et social auprès des personnes âgées ou isolées. Les étudiants peuvent ainsi accompagner les seniors chez un ami, chez le coiffeur ou faire des courses, etc....

**CV et lettre de motivation à**  
**[Yvelines-Etudiants-Seniors@yvelines.fr](mailto:Yvelines-Etudiants-Seniors@yvelines.fr)**

**Tél: 01 39 07 84 28**

## **JOURNÉES DU PATRIMOINE 2013**

**Dimanche 15 septembre**

Le thème retenu cette année  
pour notre commune sera :



**Autour du Plessis-Mornay, son histoire.**

## **CULTURE ET LOISIRS à LONGVILLIERS**

Le 29 septembre aura lieu votre vide grenier d'automne sur la place de l'église à Longvilliers.

Pour tout renseignement :  
Tél : 01 30 41 33 96

## COMITE DES FÊTES ROCHEFORT



Voici le programme de la Fête de la St.Gilles  
"Afric'a ROCHEFORT"

### **Samedi 7 septembre 2013 :**

- 8h00/12h00 Concours de pêche  
14h00 Place de la Mairie  
Expo Peintures, Sculptures, Arts africains en Mairie  
Animations diverses (artisanat africain, coiffure, initiation djembé)  
19h00 Salle des Fêtes  
Défilé tenues traditionnelles africaines  
20h00 Dîner et spectacle africains

### **Dimanche 8 septembre 2013 :**

- 9h00/18h00 Marché traditionnel et expo en Mairie  
11h00 Messe à l'église de Rochefort (chants Gospel)  
12h00 Pot du Maire  
13h30 Concours de Pétanque

## UNION ROCHEFORT / LONGVILLIERS



- **Dimanche 16 juin - Audition-spectacle de l'Union** : de la poésie avec les enfants de l'école primaire, du théâtre avec les "Baladins", petits et grands, de l'éveil musical, du piano et de la guitare par les enfants des activités musicales de l'Union.
- **Culture et Découvertes : 20 juin** - visites guidées du Musée Marmottan, jardins et roseraie, et du Château de Bagatelle.

Informations : Françoise et Michel Moulin - 01 30 41 37 45 - [famou78@gmail.com](mailto:famou78@gmail.com)

**FORUM DE L'UNION** - Samedi 14 septembre 2013 de 10h00 à 18h00...

Salle des fêtes de Rochefort-en-Yvelines

Informations auprès de [unionrl@free.fr](mailto:unionrl@free.fr)

## BIBLIOTHÈQUE DE ROCHEFORT



### **Tarifs :**

Famille : 25 € / Individuel : 20 €

### **Horaires :**

Lundi : 9h00/12h00 (sauf vacances scolaires)

Mardi : 9h00/12h00 et 16h30/18h30

Mercredi et Samedi : 14h30/18h00

Juillet : horaires habituels

**Août** : Ouverture le samedi (sauf week-end du 15 août)

2, Chemin sous la Ville

Tél : 01 30 88 40 62

[bib.rochefort@wanadoo.fr](mailto:bib.rochefort@wanadoo.fr)

**Prix du Roman de Rochefort** : C'est reparti ! Si vous souhaitez faire partie du jury, c'est le moment de vous inscrire. Les 10 romans sélectionnés vous attendent à la bibliothèque. La soirée du vote aura lieu fin novembre. Bienvenue à tous !

**Exposition** : L'atelier peinture enfants d'Irène Ivancic expose ses œuvres à la bibliothèque jusqu'à la fin du mois. Superbe ! A ne pas manquer.

**L'heure du Conte** reprendra en septembre.

Pour l'été, nous vous proposons une sélection de romans, bandes dessinées et un nouvel arrivage de DVD.

Bonnes vacances!

## CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

### BONS VACANCES

#### L'aide aux temps libres 2013 : les bons vacances

Les bons vacances 2013 sont valables du 7 janvier 2013 au 6 janvier 2014. Chaque enfant dispose au maximum de 21 jours utilisables sur cette période.

A noter : les bons vacances sont adressés, par courrier, automatiquement aux familles bénéficiaires. Retournez vos bons vacances complétés à la Caf : avant le 15 octobre 2013 pour les vacances d'été !

Les familles bénéficiaires remplissent les conditions suivantes :

- avoir perçu des prestations familiales en octobre 2012,
- avoir un quotient familial en octobre 2012 qui n'excède pas 700 €,
- avoir un ou des enfants à charge né(s) avant le 1er octobre 2012 et âgé(s) de moins de 20 ans à cette date.

Les bons vacances peuvent être utilisés pour des vacances en France concernant :

- des séjours en famille : campings agréés, locations, centres familiaux de vacances (maisons familiales, villages de vacances...) agréés par les ministères compétents ;
- des séjours en collectivité : colonies, camps, placements familiaux déclarés auprès de la Direction de la jeunesse et des sports.

## USSA - STAGES D'ÉTÉ



La dernière semaine des vacances, du 26 au 30 août, Agnès vous propose une semaine d'activités extérieures (selon conditions météo !) pour les enfants de 6 à 12 ans dans la **limite de 24 places**.

Il est proposé des activités Vélo, avec une participation de la sécurité routière qui viendra sur place le lundi.

Une sortie au bowling de Rambouillet sera également organisée avec un déplacement en car (non privatisé). Les autres moments seront utilisés par des activités extérieures.

Le coût de la semaine est de 100 euros (tarif unique), goûter inclus. Le repas sera à fournir par les familles.

Une garderie sera proposée de 8h15 à 9h00 et de 17h00 à 18h00 au prix de 3 ou 5 euros par jour (matin et soir).

Une **réunion d'information** vous est proposée avec la présence d'Agnès et de la Sécurité Routière, le **vendredi 14 juin à 19h30**, maison de l'USSA. **Les inscriptions sont ouvertes au secrétariat...**

## OFFRES D'EMPLOI

La mairie reçoit des offres d'emploi. Ces offres sont publiées dans le bulletin municipal, cependant dans certains cas (ex : offres Vinci - Cofiroute), elles arrivent trop tard par rapport aux dates de distribution de notre bulletin, pour y être insérées. Sachez qu'elles sont mises sur le site internet et affichées sur les panneaux d'affichage de la mairie. Nos secrétaires sont également à votre disposition pour vous renseigner. Alors n'hésitez pas !

Site internet : <http://longvilliers.free.fr>

Téléphone : 01 30 41 33 96

**MISSION LOCALE  
INTERCOMMUNALE DE  
RAMBOUILLET**  
**PARCOURS D'ORIENTATION  
PROFESSIONNELLE (POP)**

Réflexion et découverte des métiers pour  
construire son projet professionnel

**Club Emploi**

Aide à la rédaction de CV  
et de lettres de motivation,  
recherche d'offres.

Tous les jeudis, dès 9h15.

**Simulations d'entretiens**

Sur rendez-vous.

**Espace écoute**

Appui spécialisé pour les jeunes avec notre  
psychologue : reprendre confiance en soi,  
régler des problèmes ponctuels, débloquer  
des freins à l'emploi. Le jeudi, sur rendez-  
vous.

**Coaching personnalisé**

Exercices ludiques sur le langage du corps, la  
valorisation de soi.

Inscription aux ateliers au  
01 34 83 34 12

**Mission locale Intercommunale de  
Rambouillet**

**19 rue de Clairefontaine  
78120 Rambouillet**

[www.mission-locale-rambouillet.fr](http://www.mission-locale-rambouillet.fr)

**Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de  
14h00 à 17h00 ; le vendredi de 9h00 à  
12h00 et de 14h00 à 16h00.**

**CONTRAT DE GÉNÉRATION,  
MODE D'EMPLOI**

L'Etat vient de promulguer une loi favorisant  
l'accès des jeunes au marché du travail, tout  
en maintenant en activité leurs aînés.

Votre structure souhaite embaucher  
un jeune de 16 à 25 ans ?

**Contactez la mission locale  
Tél : 01.34.83.34.12.**

**MISSION LOCALE INTERCOMMUNALE  
DE RAMBOUILLET**

**LE SAVIEZ-VOUS ?**

**Pleins feux sur les emplois d'avenir**

De nombreux contrats d'emplois d'avenir sont à  
pourvoir en ce moment même sur les Yvelines.  
Des offres d'agent de services techniques,  
d'agent de maintenance des espaces verts, de  
technicien informatique, de cavalier soigneur ou  
encore d'employé administratif sont ainsi  
disponibles auprès de la mission locale. La  
structure a d'ores et déjà signé dix contrats de ce  
type depuis la mise en place du dispositif en fin  
d'année dernière.

**Vous souhaitez en savoir plus  
sur ces offres ? Contactez-nous au  
01.34.83.34.12**

**LE B.A.-BA DES JOBS D'ÉTÉ**

A l'approche de l'été, la quête d'un travail  
saisonnier s'intensifie. Mais pour réussir à  
décrocher ce sésame, mieux vaut savoir où  
s'adresser et à quoi s'attendre.

Dernière ligne droite dans la recherche d'un petit  
boulot pour l'été. C'est un peu un passage obligé  
pour les jeunes. Mais, même pour ces jobs  
saisonniers, la concurrence est rude. Il faut donc  
bien cibler les entreprises susceptibles de vous  
accueillir.

***Vous souhaitez de l'aide dans votre recherche  
d'un job d'été ?***

***Contactez la mission locale au 01.34.83.34.12.***

**Salon de L'Etudiant "Où s'inscrire ?" à Paris**

**Les 6 et 7 juillet 2013 de 10h00 à 18h00**

Ce salon, organisé par le magazine L'Etudiant,  
permet de rencontrer des écoles généralistes et  
spécialisées qui permettent de s'inscrire en juillet  
voire en septembre, avec ou sans le bac.

Entrée : 6 € (tarif normal) ou sur invitation  
gratuite à retirer sur [www.letudiant.fr](http://www.letudiant.fr)

Espace Champerret - Hall A  
6 rue Jean Oestreicher  
75017 Paris

Métro Porte-de-Champerret ou Louise-Michel  
Plus d'infos sur [www.letudiant.fr](http://www.letudiant.fr)

## VAL SAINT GERMAIN (91) - CHATEAU du MARAIS

Pour renouer avec la tradition du Salon littéraire du Marais, un cycle de conférences est proposé au château du Marais.

### **Dimanche 23 juin à 15h00 :**

"Edmond de Talleyrand-Périgord : un brillant général à découvrir" par G. Lefaivre, président émérite de l'association Les Amis de Talleyrand.

### **Dimanche 7 juillet à 15h00 :**

"Charles Maurice de Talleyrand-Périgord : une vie, une œuvre sans pareil"

Par R. Martinet, président de l'association Les Amis de Talleyrand.

**Visites :** le Château du Marais ouvre ses portes à la visite les dimanches et jours fériés de 14h00 à 18h30.

**Exposition :** "Le chemin des Huguenots - Sur les traces d'une communauté oubliée" de Madame Dominique Cantryn.

[www.lechateaudumarais.com](http://www.lechateaudumarais.com)

## VAL SAINT GERMAIN (91)

### **"Le Val Saint Germain fête le patrimoine de Saint Julienne"**

**22 et 23 juin 2013**

L'Association Art religieux et Patrimoine, qui a œuvré à la protection et à la restauration des "souches", organise une fête les **22 et 23 juin 2013** : Conférences, Concerts, Contes tout public, accompagnés par le cor des Alpes - Salle communale et église du Val Saint Germain.

Contact : 06 28 07 63 55

(J.C Vernet)

ou 01 64 58 95 52 (J. Roth).

## PROGRAMME DES ACTIVITÉS PROPOSÉES PAR "LES AMIS DE LA LETTRE FLEURIE"



- **Rencontres mensuelles organisées chaque premier jeudi du mois** (sauf juillet et août) de 16h00 à 18h00, au salon de thé "Nature'L", 66, rue Guy le Rouge, à Rochefort-en-Yvelines.
- **Marche amicale hebdomadaire, programmée le lundi matin**, de 10h15 à 11h30, dans la forêt et la campagne environnantes de Longvilliers.
- **Sorties "découverte", organisées ponctuellement**, La prochaine est prévue le **jeudi 26 septembre**, à Châtenay-Malabry, chez Rémy Sanson, sur le thème "**le Bonsaï avec passion**".
- **Balades "nature et patrimoine", planifiées plusieurs fois dans l'année, sous la direction d'un guide**. Prochaine randonnée : lundi 21 octobre sur le thème "La forêt en hiver". Boucle de 6 km au départ de la Celle-les-Bordes. Départ à 14h00.
- **Ateliers "déco de Noël"**, dont l'objectif est de mettre en habits de fêtes nos hameaux, à l'image de ce qui a été réalisé au Bouc Etourdi, en 2012. Le premier atelier est programmé le mardi 24 septembre.
- **Concours "massifs et parterres fleuris"**, ouvert à tous ceux qui ont devant leur porte un espace fleuri. La remise des prix est prévue en décembre.

*Pour plus de détails, participer à ces événements et adhérer à l'association (cotisation annuelle 10 €), connectez-vous - via Google - sur le site "les amis de la lettre fleurie" ou contactez Catherine Ledoux: 06 20 50 02 97*



## **GROUPEMENT DES YVELINES** **OPÉRATION** **TRANQUILLITÉ VACANCES**

### **Pour la sécurité de votre domicile, de votre commerce, de votre entreprise...**

Comme en 2012 dans le cadre de leurs patrouilles, les gendarmes peuvent assurer des passages fréquents et surveiller vos biens durant votre absence.

Pour bénéficier de ce service, **PRESENTEZ-VOUS au moins 48 heures avant votre départ** à votre Brigade de Gendarmerie de Saint Arnoult en Yvelines (Tél : 01 61 08 32 30) et remplissez une demande individuelle.

**Plus de renseignements sur le site officiel :**

<http://www.defense.gouv.fr/gendarmerie>

**BONNES VACANCES!**

### **CONSULTATION JURIDIQUE** **GRATUITE**

Inscription à la Mairie de St-Arnoult-en-Yvelines.

Un samedi par mois.

**Contact : 01 30 88 25 25**

### **LE CONCILIATEUR**

Activité essentielle à la résolution en amont de nombreux litiges, le Conciliateur de Justice vous reçoit, gratuitement, et intervient comme mode de résolution des litiges de nature civile, commerciale et sociale. L'intervention du conciliateur est gratuite et sur rendez-vous.

Contact : Pour convenir d'un rendez-vous avec

Monsieur Beauchesne Gwenaël

CCAS de Saint-Arnoult - 01 30 59 98 76.

Permanences : les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredis du mois.

### **INSECTES / GUÊPES** **FRELONS / ABEILLES**

Pour la destruction de nids d'insectes tels que guêpes, frelons et pour l'enlèvement gratuit des essaims d'abeilles, il faut s'adresser à des intervenants privés.

Nous tenons à votre disposition une liste avec les coordonnées des apiculteurs et destructeurs d'insectes en Mairie.

### **LA CANICULE et nous...**



Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.

Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.  
Je me protège du soleil.

Personnes isolées, n'hésitez pas à vous faire connaître en Mairie.

**Tél : 01 30 41 33 96**

### **SICTOM**

Si vous souhaitez faire enlever vos encombrants, prenez rendez-vous auprès du SICTOM :

Encombrants N° vert :

**0800 49 50 61**